

## DECLARATION DU PRESIDENT DU C.E.S.R. AU NOM DU BUREAU ASSEMBLEE PLENIERE DU 18 DECEMBRE 2009

**Le 19 novembre 2008, le C.E.S.R. adoptait à l'unanimité des suffrages exprimés un rapport intitulé « les associations, acteurs essentiels du secteur social et médico-social : des contraintes, un défi ».**

**Le 22 juin dernier, ce rapport, rédigé par la commission « Epanouissement humain », faisait l'objet d'une nouvelle présentation à la presse.**

Ce rapport met en lumière un constat inquiétant : la fragilité de l'acteur associatif, incontournable dans la prise en charge des personnes vulnérables, confronté à un secteur social et médico-social en retard en termes de prise en charge.

Des établissements ferment alors que les besoins en matière de prise en charge augmentent. Les difficultés rencontrées par les associations traduisent une inadéquation de l'offre par rapport à ces besoins qui n'est pas sans conséquence sur leur budget et donc sur la qualité de leurs prestations.

De plus, des dysfonctionnements ont été pointés dans le rapport tenant à l'organisation générale du secteur et à l'absence de véritables contrôles de la part des financeurs. Faute de mise en œuvre systématique de l'évaluation, des dérapages se sont produits nuisant gravement à la pérennisation des structures de prise en charge.

L'actualité récente vient malheureusement de confirmer une fois encore ces constats avec la liquidation de l'ARAST, l'une des deux seules associations disposant d'un agrément pour intervenir dans l'aide à domicile, notamment des bénéficiaires de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (A.P.A.).

La disparition d'une telle structure est un drame tant pour les 8000 bénéficiaires d'une prise en charge sociale que pour les 1200 salariés intervenant dans le secteur.

Or, en s'intéressant à la seule prise en charge des personnes âgées et des personnes handicapées, d'une part, la Réunion est trois fois moins dotée que la moyenne nationale dans la prise en charge des personnes âgées, alors que le vieillissement de la population est inéluctable et d'autre part, les listes d'attente, aussi bien pour les adultes que les enfants handicapés, tendent à s'allonger.

Les associations qui assurent une mission de service public, que l'Etat et les collectivités locales ne peuvent assumer en direct, peinent à trouver les moyens qui correspondent à l'urgence des besoins exprimés localement en matière de prise en charge.

En rappelant le rôle essentiel des associations, le C.E.S.R. attire l'attention sur les moyens indispensables à leur consolidation :

- un financement pérenne de leur activité, par la contractualisation pluriannuelle,
- la mutualisation des moyens par l'appui des fédérations et des unions,
- la professionnalisation des élus bénévoles pour une meilleure gouvernance.

Il s'agit en somme de rénover les relations financières et partenariales entre ces acteurs de terrains et les décideurs pour arriver à une situation de saine gestion. Cette visée pourrait prendre la forme d'« **une charte éthique et pratique** ».

Dans ce cadre là, le C.E.S.R. insiste sur la nécessité de prévenir les risques de dérives d'une part, en renforçant les contrôles par la mise en place d'une cellule départementale de contrôle et d'autre part, en s'inscrivant davantage dans une démarche d'évaluation à la fois interne et externe.

Pour conclure, le C.E.S.R. réaffirme ainsi le rôle central des associations dans la prise en charge aussi bien des personnes handicapées que des personnes âgées, prise en charge qui exige une meilleure concertation, un dialogue constructif renforcé, et le respect des engagements par les différents partenaires.